

COMMUNE D'OLARGUES

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 14

QUORUM : 8

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 29 mars 2023

Ouverture de la séance : 18 h 30 par Mr le Maire, Président de séance

Présents : Jean ARCAS - Jean-Marc HUMBERT – Alban CARETERO – Elyane CAUMETTE – Jacques PLANES – Jean-Claude BRANVILLE – Pascal RIQUIN – Jean-Benoit ARCAS - Marcel ALMES - Fabienne GENOD-HUMBERT - William FOSTER.

Procurations : Romain SANDOVAL donne procuration à Jean-Benoit ARCAS
Pierre-Marie GUIRAUD donne procuration à Jean-ARCAS

Absente excusée : Nicole BENEZECH

Secrétaire de séance : Fabienne GENOD-HUMBERT

En préambule, Mr le Maire précise que ce conseil concerne principalement les budgets de la commune ; il tient à remercier la commission finances (composée d'élus et de citoyen) pour leur implication et leur travail.

1 – Approbation du procès-verbal du 14 décembre 2022

Considérant qu'il est donné lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 14 décembre 2022, le « conseil municipal »,

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2022, et après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité ce document.

2 – Demande de subvention au titre de la DETR 2023 – réfection du toit central partie droite du bâtiment de la mairie

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 11

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMÉS : 13

La DETR est une dotation de l'état laissé au libre choix du préfet ; cette subvention peut varier de 20 à 80 % et fonction de l'enveloppe disponible

Normalement, Mr le maire avait demandé une réunion des instances pour établir un plan de financement des projets et voir si le département et la région aidaient pour éviter les pertes de subventions.

Cette demande de subvention DETR concernera la réfection d'une partie du toit de la mairie

Le devis de l'entreprise CARRUT est de 27 691 €.

Les travaux à effectuer sont les suivants : découvrir le pignon du toit central et de l'appartement, changer la noue qui tombe en morceaux, fermer et remettre à niveau les 2 puits de lumière (les remplacer par du plexiglas épais), remise à niveau du clocheton, vérifier les gouttières...

Nous n'avons pas eu plusieurs devis, car l'entreprise CARRUT a réalisé le toit des 2 ailes de l'école ; le travail a été très bien fait. De plus, il y a extrême urgence à intervenir (beaucoup de fuites lorsqu'il pleut)

Sur le devis de 27 691 € HT, une demande auprès de la DETR d'un montant de 16 614.60 € a été effectuée ; le reste à charge pour la mairie est de 11 076.40 € environ

L'horloge sera réparée au moment des travaux

La commission s'est réunie et n'a pas émis d'objection

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité la demande de subvention au titre de la DETR 2023 pour la réfection du toit central partie droite du bâtiment de la mairie.

APPROUVE à l'unanimité la signature de tout document relatif à cette demande par Mr le Maire ou un de ses adjoints.

3 – Approbation du compte de gestion 2022 du budget principal (40100)

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : **11**

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMÉS : **13**

Il est rédigé par le comptable public et correspond au compte administratif de la mairie.

Un commentaire est apporté sur les chiffres

Au niveau des résultats, une économie a été réalisée, ce qui est bien pour l'autofinancement de la commune.

Répartition des dépenses :

33 % charges de personnel

32 % charges générales

29.31 % charges de gestion courante

Le reste = charges financières

En ce qui concerne l'investissement, cette année nous avons restauré des chemins (163 000 € -payés aux entreprises au mois de mai) et le département a versé le solde de la subvention en mars 2023.).

La situation est la même pour la salle des sports, les subventions arriveront au minimum dans 6 mois.

En ce qui concerne le remboursement de la dette, le montant reste le même jusqu'en 2024. (88 000 €).

On commencera à enregistrer une baisse à partir de 2026.

La dette diminue petit à petit.

L'élément positif est que l'on a prouvé, est que l'on peut faire des travaux sans emprunter, tout en continuant à diminuer le montant de la dette.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

APPROUVE et Valide à l'unanimité le compte de gestion 2022 du budget principal (40100).

4 – Vote du compte administratif 2022 du budget principal (40100)

M. le maire sort de la salle. Il ne peut donc pas voter pour Pierre-Marie Guiraud.

Le conseil municipal a élu président de séance M. le 1^{er} adjoint, Jean-Marc HUMBERT.

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : **10**

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMÉS : **11**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et avoir procédé au vote,

*des points
admis*

APPROUVE et Valide à l'unanimité le compte de gestion 2022 du budget principal (40100).

5 – Affectation du résultat 2022 du budget principal (40100)

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : **11**

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMÉS : **13**

La commune enregistre un excédent de fonctionnement de 191 933.90 € ; il est proposé de l'affecter de la manière suivante :

- Une partie est transférée sur le budget investissement : il y en aura besoin pour poursuivre les travaux.
- L'autre partie reste dans le budget fonctionnement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité l'affectation du résultat 2022

6 – Vote des subventions 2023 du budget principal (40100)

Cette délibération est annulée ; elle est reportée au prochain conseil municipal.

7 – Vote des admissions en non-valeur 2023 du budget principal (40100)

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : **11**

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMÉS : **13**

Le montant s'élève à 4 236 € ; il s'agit de la dernière année où l'on fait face à ces arriérés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité les admissions en non-valeur 2023 du budget principal (40100)

8 – Vote de la subvention d'exploitation 2023 pour le budget ASSAINISSEMENT (40100)

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : **11**

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMÉS : **13**

Le montant s'élève à 60 000 €. Cette somme reste légèrement inférieure à celle de l'année dernière, mais son niveau reste satisfaisant

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et avoir procédé au vote,

APPROUVE à l'unanimité la subvention d'exploitation 2023 pour le budget assainissement

9 – VOTE DES ICNE 2023 du budget principal (40100)

La délibération est retirée, il n'est pas nécessaire de délibérer pour affecter les ICNE

10 -Vote des provisions 2023 du budget 2023 du budget principal (40100)

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : **11**

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMÉS : **13**

Le montant s'élève à 678 € et il est communiqué par la trésorerie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et avoir procédé au vote,
APPROUVE à l'unanimité le montant et l'affectation des provisions 2023 du budget principal (40100)

11 – Vote des amortissements 2023 du budget principal (40100)

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 11
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMÉS : 13

Le montant de 12 813.52 € ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et avoir procédé au vote,
APPROUVE à l'unanimité le montant et l'affectation amortissements 2023 du budget principal (40100)

12 – Vote des taux d'imposition 2023 du budget principal (40100)

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 11
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMÉS : 13

Il est proposé d'augmenter les taux de 0.5 %

Les bases communiquées par l'état français ont subi une augmentation et la mairie ne peut pas intervenir.

La seule décision possible porte sur les taux. Depuis 3 ans, nous n'avions rien augmenté.

Les taux concernés portent sur les propriétés bâties, les propriétés non bâties et la taxe habitation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et avoir procédé au vote,
APPROUVE à l'unanimité ces taux d'imposition 2023 du budget principal (40100)

13 – Vote du budget primitif 2023 du budget principal (40100)

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 11
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMÉS : 13

Le projet de budget 2023 est présenté à l'ensemble du Conseil Municipal.

INVESTISSEMENT : Dépenses : 1 034 019 €
Recettes : 1 111 319 €

FONCTIONNEMENT : Dépenses : 959 605 €
Recettes : 959 605 €

Investissement - Détails de quelques postes de recettes :

Les différentes recettes concernent :

- Intempéries 2018 + salle des sports les soldes de subventions restent à récupérer.
- Campotel : démolition 5 000 € du FAIC 2022 – pour 32 000 € de coût global (donnée à confirmer avant validation)
- Appartement mairie : FAIC 2019 : 12 900 € reste à percevoir
- Remplacement sortie de secours de l'école + toit : il reste 34 000 € à percevoir
- Ecole : remplacement huisserie + isolation 51 267 € reste à percevoir

- Toit mairie : demande pour 16 000 € - on a comptabilisé 5 000 € de recettes
- Maire (bas) : 23 400 € restent à percevoir
- Chauffage collectif au bois : gros chantier de cet été
ADEME : 62 000 € demandés sur 78 000 € ; 5 000 € seuls sont comptabilisés sur le budget 2023

(demande d'acompte)

Le département devrait reconduire son action.

Investissement – détails de quelques postes de dépenses

Les différentes dépenses concernent :

- Carte communale : 1 680 € solde à verser au cabinet d'études
- Salle de sport : 82 000 € solde des fournisseurs à payer.+ le solde des honoraires (architecte + APAVE + CSPS)
- CAMPOTEL:
 - o 1 380 € d'honoraires de Géomètre
 - o 12 440 € désamiantage
 - o 97 680 € de démolition
- Salle de sports : 150 000 € HT (donnée à confirmer avant validation)
- Appartement aile droite mairie :
 - o Ecole : 99 000 € sont prévus sur les huisseries – (la commission finance rappelle que de 2019 à 2023 plus de 300 000 € auront été investis dans le bâti de l'école.)
 - o 8 700 € sont comptabilisés pour l'isolation sous Préau
 - o Toit : 37 000 € partie centrale
 - o Dernier investissement : 78 200 € pour la chaufferie + 6 200 € de maçonnerie.
- Salles des Comportes et rez-de-chaussée de l'aile droite de la mairie : 20 000 € sont comptabilisés
- Cimetière :
On a besoin de nouvelles places dans le colombarium ; un premier devis était beaucoup trop élevé, une entreprise propose le même colombarium que l'actuel pour un montant de 4 000 €
La somme nécessaire à l'équilibre serait consacrée aux travaux structurels sur l'école.
- De la peinture « anti-graffitis » sera apposée sur les murs de la salle de sport
 - Réfection du mur de Malvies
 - Eclairage public : 5 000 €
 - Changement du poteau incendie
 - Mise en sécurité de la salle polyvalente
 - Camping-cars park
 - Achat de matériel pour le service technique (Perche taille haie, tronçonneuse légère, échafaudage...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et avoir procédé au vote,

APPROUVE à l'unanimité ce budget primitif 2023 du budget principal (40100)

14 – Approbation du compte de gestion 2022 du budget assainissement (46000)

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 11

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMÉS : 13

Après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité ce compte de gestion 2022 du budget assainissement

15 – Vote du compte administratif 2022 du budget assainissement (46000)

M. le maire sort de la salle. Il ne peut donc pas voter pour Pierre-Marie Guiraud.

Le conseil municipal a élu président de séance M. le 1^{er} adjoint, Jean-Marc HUMBERT.

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 10

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMÉS : 11

Investissement : Dépenses : 55 012.74 € (réalisées)
 Recettes : 199 570.13 € (réalisées)
 Résultat : 144 557.39 €

Fonctionnement : Dépenses : 88 772.06€ (réalisées)
 Recettes : 129 720.94 € (réalisées)
 Résultat : 40 948.88 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et avoir procédé au vote,

APPROUVE ce compte administratif 2022 du budget assainissement

16 – Affectation du résultat 2022 du budget assainissement (46000)

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 11

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMÉS : 13

Le résultat 2022 ajouté à l'excédent de financement, pour un montant total de 144 557.39 € est affecté
en résultat d'investissement reporté (001)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité cette affectation du résultat.

17 – Vote des admissions en non-valeur 2023 du budget assainissement (46000)

La délibération est retirée, il n'y a pas d'admission en non-valeur pour 2023 pour le budget
assainissement.

18 – Vote des ICNE 2023 du budget assainissement (46000)

La délibération est retirée, il n'est pas nécessaire de délibérer pour affecter les ICNE

19 – Vote des amortissements 2023 du budget assainissement (46000)

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 11

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMÉS : 13

Le montant est de 60 384.09 € ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et avoir procédé au vote,
APPROUVE à l'unanimité ce montant d'amortissements 2023 du budget assainissement (46000)

20 – Vote du budget primitif 2023 du budget assainissement (46000)

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 11

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMÉS : 13

Investissement : Dépenses : 266 856 €

Recettes : 266 856 €

Fonctionnement : Dépenses : 161 349 €

Recettes : 161 349 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et avoir procédé au vote,
APPROUVE à l'unanimité ce budget primitif 2023 du budget assainissement (46000)

21 - questions diverses

Jean-Claude nous fait part de l'avancée des travaux sur les plaquettes de présentation des villages – travail demandé par la COM COM

Jean-Marc fait le point sur l'avancée de l'informatique : après négociation, le tarif a évolué :

- 1461 € de coût trimestriel pour la photocopieuse actuelle - nouvelle proposition : 621 €

Une autre proposition a été demandée à un autre prestataire.

L'informaticien KOESIO devait venir pour présenter l'audit de l'informatique : il a annulé le rendez-vous au dernier moment. Un autre prestataire sera chargé de réaliser ce même audit.

Au niveau des fontaines : il serait souhaitable de supprimer des fontaines peu utilisées, pour faire des économies : de plus, il est demandé aux communes de procéder à une gestion optimisée de consommation d'eau.

Electricité : le tarif le plus élevé est celui de la salle polyvalente (tarif jaune) du fait de la puissance importante. L'orientation serait de modifier le branchement pour revenir au tarif bleu

Le contrat TRAVESSET est revu : 290 points lumineux sont facturés depuis de nombreuses années

Or, après comptage, il n'y a que 209 point lumineux.

Selon l'article 4 du contrat de prestation un procès-verbal contradictoire doit être établi lors de chaque renouvellement du contrat, de ce fait, il a été demandé à TRAVESSET de refaire sa proposition avec le procès-verbal.

Clôture de la séance à 20.32

Guil. Hubert

